Circulaire du Secrétaire général

Programmes de formation obligatoires de l’Organisation des Nations Unies

Pour informer le personnel des programmes de formation obligatoires pour tous les fonctionnaires du Secrétariat, quels que soient leur classe, leur fonction ou leur lieu d’affectation, le Secrétaire général promulgue ce qui suit :

Section 1

Objet

Conformément à l’article 101 de la Charte des Nations Unies, « la considération dominante dans le recrutement et la fixation des conditions d’emploi du personnel doit être la nécessité d’assurer à l’Organisation les services de personnes possédant les plus hautes qualités de travail, de compétence et d’intégrité ». Les programmes de formation obligatoires visent à inculquer aux fonctionnaires de l’Organisation des Nations Unies des connaissances fondamentales communes et de promouvoir une culture institutionnelle partagée.

Section 2

Application, suivi et respect des dispositions de la circulaire

Les fonctionnaires sont tenus de suivre les programmes de formation obligatoires en ligne dans les six mois suivant la publication de la présente circulaire ou dans les six mois suivant leur prise de fonctions initiale ou la prise de fonctions qui exigent qu’ils suivent des programmes de formation supplémentaires. On trouvera dans l’annexe à la présente circulaire la liste des programmes obligatoires pour chaque fonction, catégorie ou classe et lieu d’affectation. En ce qui concerne les programmes animés par des formateurs, les fonctionnaires sont invités à s’y inscrire et à y assister dans l’année suivant leur prise de fonctions. Les superviseurs et les chefs de département et de bureau doivent veiller à ce que les programmes de formation obligatoires soient effectivement suivis et accorder au personnel suffisamment de temps pour le faire dans le cadre de l’exercice de ses fonctions officielles. Il incombe aux fonctionnaires de s’acquitter de leurs obligations en la matière et de s’assurer qu’ils sont à jour dans leurs programmes de formation obligatoires.

Section 3

Liste des programmes de formation obligatoires

On trouvera dans l’annexe à la présente circulaire la liste des programmes de formation obligatoires pour les fonctionnaires du Secrétariat de l’Organisation des Nations Unies. Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus sur le portail des ressources humaines (<https://hr.un.org/fr/page/formation-obligatoire>).

Section 4

Dispositions finales

4.1 La présente circulaire entre en vigueur à sa date de publication.

4.2 Elle remplace et annule la circulaire [ST/IC/2017/17](https://undocs.org/fr/ST/IC/2017/17), intitulée « Programmes de formation obligatoires de l’Organisation des Nations Unies ».

Le Secrétaire général  
(*Signé*) António **Guterres**

Annexe

Liste des programmes de formation obligatoires

Programmes de formation obligatoires pour l’ensemble du personnel

Basic security in the field II : staff safety, health and welfare (le certificat est valable trois ans)[[1]](#footnote-1)

Prevention of sexual harassment and abuse by United Nations personnel – working harmoniously (la version révisée de 2017 est obligatoire pour tous les fonctionnaires, y compris ceux qui ont déjà suivi la version précédente, intitulée « Prevention of workplace harassment, sexual harassment and abuse of authority in the workplace »)

Prevention of sexual exploitation and abuse by United Nations personnel

HIV/AIDS in the workplace orientation programme (disponible en ligne ou sous la forme d’une session d’une demi-journée animée par un formateur)

Ethics and integrity at the United Nations

Information security awareness (foundational)

United Nations human rights responsibilities

I know gender : an introduction to gender equality for United Nations staff

Preventing fraud and corruption at the United Nations

En plus des programmes ci-dessus qui sont obligatoires pour l’ensemble du personnel, certains fonctionnaires sont tenus, dans toute l’Organisation, de suivre les programmes suivants, propres à leur fonction, leur catégorie ou leur classe :

Programme de formation obligatoire pour les superviseurs

Performance Management and Development Learning Programme for Managers and Supervisors

Prevention of sexual exploitation and abuse by United Nations personnel : managers and commanders

Programme de formation obligatoire pour les fonctionnaires des classes P-4 et P‑5

Management Development Programme, Parties 1 et 2

Programme de formation obligatoire pour les fonctionnaires des classes D-1 et D‑2

United Nations Leaders Programme (les inscriptions se font auprès du Bureau de la gestion des ressources humaines)

Programme de formation obligatoire pour les sous-secrétaires généraux   
et les secrétaires généraux adjoints

Induction programme for Senior Leaders

Programme de formation obligatoire pour les membres de jurys d’entretien

Competency-based selection and interviewing skills (comprend un module consacré aux préjugés inconscients)

Programmes de formation obligatoires pour le personnel des services d’achats[[2]](#footnote-2)

Fundamentals of procurement

Ethics and integrity in procurement

Best value for money

Overview of the Procurement Manual

Acquisition planning

Contractual issues in purchasing

Contract management

Programme de formation obligatoire pour les fonctionnaires se rendant   
dans des lieux d’affectation autres que les villes sièges ou les missions

Advanced security in the field[[3]](#footnote-3)

Programme de formation obligatoire pour les fonctionnaires jusqu’à la classe D-1 déployés dans les missions dirigées par le Département des opérations   
de maintien de la paix

Civilian predeployment training

Programme de formation obligatoire pour tout fonctionnaire arrivant   
dans une mission de maintien de la paix

Mission-specific induction training

Programme de formation obligatoire pour tout fonctionnaire arrivant   
dans un lieu d’affectation où la formation sur la sécurité et la sûreté en mission est réglementaire

Safe and secure approaches in field environments

Programme de formation obligatoire pour tout nouveau haut responsable   
des opérations de maintien de la paix appartenant à la classe D-2 ou ayant rang de sous-secrétaire général ou de secrétaire général adjoint

Senior Leadership Programme

Programme de formation obligatoire pour l’ensemble du personnel   
du Département des opérations de maintien de la paix, du Département   
de l’appui aux missions et des missions menées par le Département   
des opérations de maintien de la paix sur le terrain

Information Sensitivity in Peacekeeping

1. Veuillez noter que les programmes de formation en ligne intitulés « Basic and advanced security in the field» seront remplacés à la fin de 2018 par un programme unique intitulé « BSAFE ». [↑](#footnote-ref-1)
2. Les autres fonctionnaires qui participent aux procédures d’achats et de gestion des contrats sont vivement encouragés à suivre ces programmes. [↑](#footnote-ref-2)
3. Veuillez noter que les programmes de formation en ligne intitulés « Basic and advanced security in the field» seront remplacés à la fin de 2018 par un programme unique intitulé « BSAFE ». [↑](#footnote-ref-3)